

LE SNAP, PLUS QU'UN SYNDICAT : DES SALAIRES QUI VOUS DEFENDENT AU QUOTIDIEN DEPUIS 40 ANS.
Notre mission : vous informer, vous conseiller, vous défendre ...

Le SNAP, une nouvelle fois aux côtés des experts pour une amélioration des conditions de travail au sein de Pôle Emploi.

Ce mois de juin 2011, le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) / Institution d'expertise et d'aide à la décision, publie une note d'analyse sur le travail et l'emploi en France.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi est reconnu comme l'élément central de l'action du service public à l'emploi.

Il est, sous réserve des moyens associés et ses modalités, synonyme d'effets positifs et significatifs sur le retour à l'emploi.



LE SNAP CONSTATE LA RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DE LA MISSION DE POLE EMPLOI !



Accompagner représente la capacité à piloter un parcours personnalisé, en mobilisant les prestations appropriées au regard des freins individuels vers le retour à l'emploi et leur évolution.

La crise économique subie depuis 2008 s'est traduite par une augmentation du chômage (nombre de personnes inscrites et à suivre) et une diminution des offres d'emploi.

La capacité du Service Public à l'Emploi (SPE), dont Pôle Emploi, à mener à bien ses missions d'accompagnement a été mise à mal dans ce contexte.

Il existe une difficulté de coordination manifeste entre les acteurs du SPE et le pilotage des parcours d'accompagnement.



LE SNAP DEPLORE CETTE REALITE ET RAPPELE LE CHOIX PARADOXAL DE LA MISE EN OEUVRE PRECIPITEE DE LA FUSION, SANS MOYEN ADAPTE, AU DETRIMENT DES PERSONNELS.

Il est à noter que le SPE français différemment de ses homologues européens se caractérise par une multiplicité d'acteurs et responsabilités.

*La loi de cohésion sociale de 2005, **antérieure à la crise économique** détermine les contours de la collaboration entre :*

** le niveau national (services de l'Etat, Pôle Emploi, Unedic, AFPA),*

** le niveau régional (collectivités territoriales et leurs groupements, responsables de formations professionnelles),*

** le niveau départemental (insertion sociale, responsables RSA),*

peuvent se greffer également les cotraitants Pôle emploi (Mission Locale, Cap Emploi...) et d'autres opérateurs externes.

Les experts établissent la consécration du rôle de pivot du conseiller, c'est le véritable pilote d'un accompagnement sur mesure et préconisent l'assouplissement des « parcours types » vers l'emploi.

LE SNAP DEMANDE UNE REELLE REFLEXION SUR CES PRECONISATIONS.



©www.123d.com

Il faut renforcer l'accent mis par les pouvoirs publics sur l'impact de l'accompagnement plutôt que sur les moyens employés par les acteurs.

Il faut veiller à l'effet « d'écémage » au détriment des publics les plus fragiles, dans lequel le taux de retour à l'emploi occupe une place centrale mais dont l'évaluation des résultats doit être pondérée au regard du contexte (crise économique) et des difficultés du public concerné.



LE SNAP RAPPELLE QUE LE PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT DOIT ETRE APPLIQUE.

Accompagner : c'est un mode opératoire, une démarche interactive et dynamique qui vise à identifier et mettre en œuvre des solutions pour répondre à des besoins.



LE SNAP DEMANDE UNE REELLE RECONNAISSANCE DE LA FONCTION PAR L'ABANDON DE L'AUTOMATISATION FORCEE DES TACHES ET LA REVISION DU QUALIFICATIF « D'AGENTS DE PRODUCTION ».

Pour permettre aux agents de Pôle Emploi de remplir cette mission de service public, **l'autonomisation des conseillers est recommandée**. Il leur est nécessaire une plus grande latitude dans la définition des parcours des demandeurs d'emploi.

Les conseillers doivent être libres de déterminer la durée, la fréquence des entretiens et les actions à prescrire en fonction de leur appréciation des besoins individuels.

LE SNAP DEMANDE L'ARRET DES TECHNIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DE MASSE DEPERSONNALISEES TYPE : INFORMATION COLLECTIVES, GENERATRICES DE RPS (DEVALORISATION DU METIER, INCIVILITES GENEREES...)

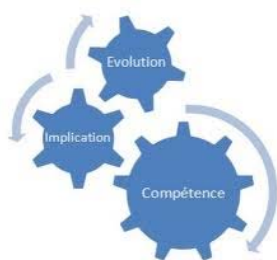


Cette plus grande personnalisation des modalités d'intervention entre le demandeur d'emploi et son conseiller comprend le développement du recours aux @-services dans le cas des personnes les plus proches de l'emploi et non systématiquement. Ce qui permettrait de garder plus de temps pour les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.



LE SNAP DEMANDE LES MOYENS D'UN VERITABLE SERVICE DIFFERENCIE ET L'ARRET DE LA SYSTEMATISATION DES SERVICES A DISTANCE DE POLE EMPLOI, INACCESSIBLES POUR LE PUBLIC LE PLUS ELOIGNE DE L'EMPLOI, POSSIBLE FACTEUR DE DISCRIMINATION ET DE DIFFICULTE POUR LE CONSEILLER.

Il est reconnu par ailleurs, que **l'absence de qualification professionnelle en matière d'accompagnement vers l'emploi** représente un frein à l'efficacité de l'intermédiation.



LE SNAP RECONNAIT L'INTERET DE DEVELOPPER LA FORMATION DES CONSEILLERS PAR UNE QUALIFICATION TYPE UNIVERSITAIRE, HORS POLE EMPLOI = DONNER LES MOYENS D'EXERCER LA MISSION.

De plus, **les outils informatiques** à disposition des conseillers **doivent aider** les conseillers dans leur capacité à proposer aux demandeurs d'emploi les services les plus pertinents et les plus efficaces.

LE SNAP DEMANDE UNE REFONTE DES TECHNIQUES ACTUELLES DE SEGMENTATION DES PORTEFEUILLES DE, INAPROPRIEES POUR REpondre AUX BESOINS DU PUBLIC, FACTEURS DE DISCRIMINATIONS ET DE MALAISE DES AGENTS DE TERRAIN DANS L'EXERCICE DE LEUR MISSION.



Enfin, il convient de **revoir les indicateurs** sur la base desquels les performances sont évaluées en les centrant sur l'impact de l'accompagnement et non plus sur de simples indicateurs d'activité.

Le taux de retour à l'emploi et sa rapidité sont essentiels, mais avec la prise en compte des caractéristiques propres de chaque public, celle du contexte territorial et conjoncturel.



LE SNAP DEMANDE L'ABANDON DES INDICATEURS STATISTIQUES ERRONES NON REVELATEURS DE L'ACTIVITE, VOIRE DEVALORISANT POUR LES AGENTS.

LE SNAP DEMANDE LES MOYENS D'UN ACCOMPAGNEMENT REEL ET PERSONNALISE DES DEMANDEURS D'EMPLOI = VALORISATION DES SERVICES DE POLE EMPLOI ET DIMINUTION DES FACTEURS D'INCIVILITES SUBIES PAR LES AGENTS DE TERRAIN. = AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Le SNAP affirme que c'est en donnant les moyens à pôle emploi de remplir sa mission de service public que les conditions de travail des agents s'amélioreront en favorisant une meilleure lisibilité sur leur mission, une valorisation objective de leur travail et une diminution des risques liés à l'exécution de leurs tâches (pénibilité, gestion des incivilités...).

LE SNAP REVENDIQUE LES MOYENS D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET REEL DES DEMANDEUR D'EMPLOI = REDONNER DU SENS ET DE LA LISIBILITE AUX AGENTS POLE EMPLOI EN LEUR PERMETTANT DE REMPLIR LEUR MISSION.

**Le SNAP, votre syndicat d'entreprise au sein de POLE EMPLOI
REJOIGNEZ-NOUS :**

BULLETIN D'ADHESION DECOUVERTE DU SNAP

Nom : Prénom :

Téléphone :

Mail :

Pôle Emploi de : Cadre d'emploi :